Flash Momestou

27 Mars 2019 - ANNÉE 2019 - N°64

Chers lecteurs

Le printemps pointe le bout de son nez….Bientôt le soleil apparaîtra et nous laissera entrevoir la saison chaude……et l'arrivée de l'été, les festivités, les rues animées.

Le printemps c'est aussi l'annonce de la brocante du 1er mai avec toujours autant d'exposants alors un grand merci aux organisateurs.

La saison touristique va démarrer avec TNM et son activité téléski le 6 avril. Pour ce qui est du site touristique, la collectivité a procédé à une sélection des 2 dossiers de candidature déposés pour l'exploitation du camping avec la base de loisirs et du village de vacances ainsi que pour la gestion de l'auberge du lac avec restauration et bar.

Ont été retenues **: La Société Relais Terres de France** qui continuera la gestion de la partie camping et hébergement et **La SAS l'Auberge du Lac** pour la partie restauration à l'auberge. Nous souhaitons une activité prospère à Natacha et Malik GUIN. Ces 2 sociétés se sont engagées aux côtés de la collectivité à pérenniser leurs investissements matériels et humains et répondre ainsi au mieux aux demandes des touristes et de la population.

Le Conseil Municipal vient de voter le budget 2019 avec des projets d'investissement toujours aussi riches et aucune augmentation d'impôts.

Nous accueillerons nos amis OTTANGEOIS pour le week-end de l'Ascension du 30 mai au 2 juin 2019 avec diverses festivités que vous découvrirez dans les prochaines semaines.

Je vous rappelle les élections européennes le dimanche 26 mai 2019 pour élire les représentants au Parlement Européen.

Bonne lecture et au prochain trimestre.
Bien sincèrement.

Edouard RENAUD, Maire de Moncontour

Brocante 1er Mai

L'A.G.A.V. de MONCONTOUR organise sa traditionnelle Brocante du 1er Mai dans les rues de MONCONTOUR à partir de 6 H 00 du matin.

Pour exposer, venez vous inscrire auprès de la Mairie de MONCONTOUR le plus rapidement possible, **pour les habitants de Moncontour la date limite est le 1er Avril.**

Manège pour les enfants - buffet - buvette. Possibilités de repas sur place.

Pour tous renseignements : 05.49.98.91.29.

Pour ceux qui habitent dans l'enceinte de la brocante, la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature dans les rues et sur les places sont interdits le 1er Mai 2018 entre 6 H 00 et 18 H 00 pour l'organisation de la Brocante.

Nous vous demandons de sortir vos véhicules la veille ou avant 6 H 00 du matin le 1er Mai.

Nous vous remercions de l'accueil que vous allez apporter aux exposants qui sont placés devant vos fenêtres, portes et porches.

Merci de votre compréhension.

La Municipalité, les Anciens Combattants des 4 Communes Associées seraient honorés de votre présence à la **Commémoration du 8 Mai 2019** qui se déroulera cette année à **MESSAIS.**

Voici le programme du 8 Mai.

10 H 00 : Assemblée de Prières en l'église Saint Philibert de MESSAIS avec la participation de la Chorale Saint Nicolas.

10 H 45 : Défilé avec la participation de l'Union Musicale MONCONTOUROISE et des Sapeurs Pompiers, suivi du dépôt de gerbe au Monument aux Morts de MESSAIS, allocutions des personnalités.

11 H 00 : Vin d'honneur offert par la Municipalité à la Salle des fêtes de MESSAIS

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES

SAPEURS-POMPIERS

108ème congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne

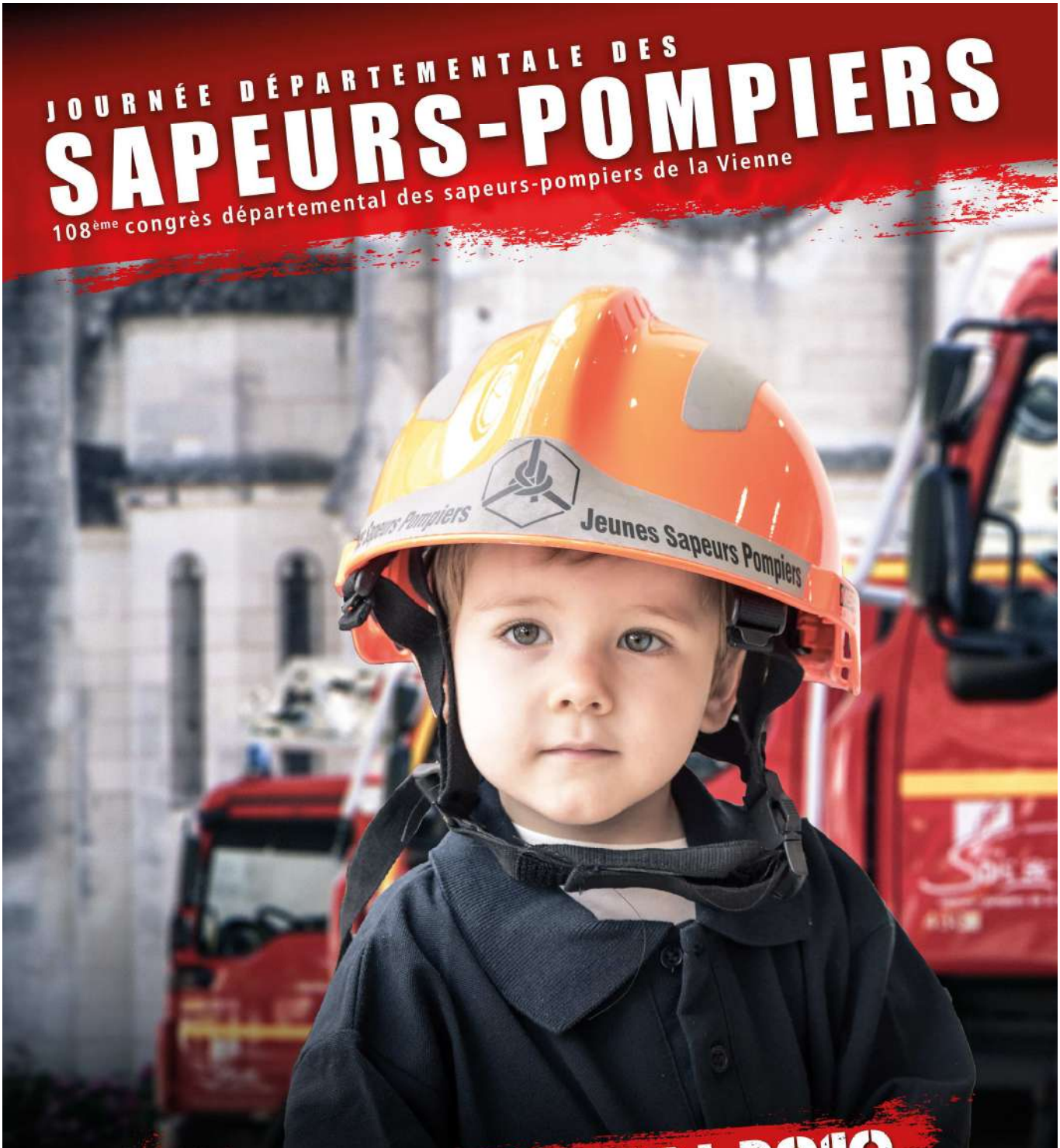

SAMEDI 1ER JUIN 2019

CENTRE-VILLE DE LOUDUN

DE NOMBREUSES ANIMATIONS, TOUTE LA JOURNÉE !

Studio **photo souvenir** : «habille-moi en pompier»

Challenge sportif et démonstrations des **Jeunes Sapeurs-Pompiers**

Stand **manipulation d'extincteurs sur feu réel** et comportements qui sauvent

Sensibilisation aux gestes de secourisme

Cérémonie officielle - Défilé à pied et motorisé

Exposition de matériels, de véhicules et de photos « sapeurs-pompiers »

Stand sapeurs-pompiers : renseignements / contacts

SDIS 86

sapeurs-pompiers de la Vienne

UDSP86

JSP86

la vienne le département

VILLE DE LOUDUN

Programme détaillé sur

www.sdis86.net

Chaque année, la journée nationale des sapeurs-pompiers est l'occasion de rendre hommage aux femmes et aux hommes, volontaires et professionnels, qui interviennent partout sur le territoire aux secours de nos concitoyens.

Véritable temps fort pour l'ensemble des sapeurs-pompiers de France, elle donne lieu, dans chaque département, à l'organisation de manifestations.

Ce rendez-vous incontournable constitue également un moment de rencontres et de convivialité avec le grand public, invité à venir découvrir, le temps d'une journée, l'activité des centres d'incendie et de secours proches de chez eux. Cet événement est aussi l'occasion pour les sapeurs-pompiers de partager leur passion et leur engagement, et pourquoi pas, susciter de nouvelles vocations.

Le 108ème congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne se tiendra le samedi 1er juin 2019 et sera placé sous le signe de la jeunesse.
Le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne (SDIS) avec les centres d'incendie et de secours des Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, Moncontour, St-Jean-de-Sauves et Loudun, en partenariat avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne, organisera la célébration de cet événement sur la commune de Loudun.

De nombreuses activités – ateliers, démonstrations, manœuvres, parcours sportifs, formations aux gestes qui sauvent, cérémonie d'hommage et défilés, présentation de matériel - ponctueront cette journée.

Toute la journée, un parcours dans le centre-ville proposera aux enfants de 8 à 13 ans accompagnés de leurs parents, au travers de 5 ateliers, de se glisser dans la peau d'un sapeur-pompier : manipulations de lances, parcours du combattant du feu, secourisme, tour de camion, photo souvenir habillé en pompier… Aucune préinscription n'est nécessaire, rendez-vous au stand jeunesse place de Gaulle.

<u>À partir de 9h</u>
Ouverture du village – Place du Général de Gaulle et avenue de Leuze
De 9h à 11h – Assemblée générale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, remise de prix et allocutions – Cinéma le Cornay
De 9h à 11h30 - Challenge sportif Albert Chaigneau des jeunes sapeurs-pompiers – Kiosque et ancien vélodrome
De 9h30 à 11h30 - Sensibilisation aux gestes de secourisme – Accès libre, place Ste Croix

<u>À 11h30</u>
De 11h30 à 12h15 – Démonstration incendie des JSP (Jeunes sapeurs-pompiers) – Place du Général de Gaulle
De 12h30 à 13h00 – Démonstration du GRIMP (Groupe d'Intervention en Milieu Périlleux) - Place du Général de Gaulle

<u>À 13h30</u>
Démonstration de secours routier – Place du Général de Gaulle

<u>À 14h</u>
14h00 – Assemblée Générale des JSP – Espace René Monory
Entre 14h30 et 17h – Démonstrations incendie, secours routier, sauvetage

<u>À 17h</u>
17h00– Fermeture du village
17h30 - Déambulation des sapeurs-pompiers dans les rues du centre-ville
18h15 – Cérémonie suivie d'une aubade de la 9ème BIMA - Place du Général de Gaulle
19h00 – Vin d'honneur – Mairie de Loudun

<u>Mais encore :</u>

Manipulation d'extincteurs sur feu réel, animations en centre-ville, mur d'escalade gonflable pour les enfants…

Finances

FONCTIONNEMENT 2018

DEPENSES

11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	275 278
12	CHARGES DE PERSONNEL	361 948
65	AUTRES CHARGES	98 050
66	CHARGES FINANCIERES	4 126
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 850
68	AMORTISSEMENTS	1 636
	TOTAL	744 888

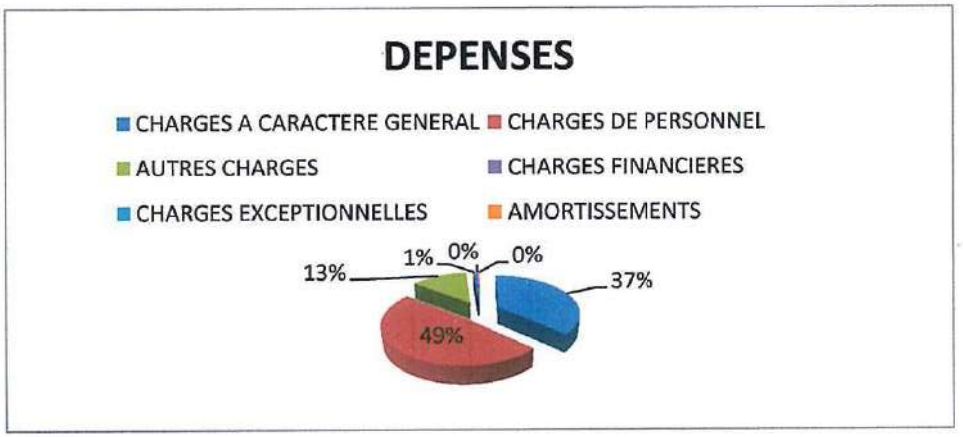

RECETTES

13	ATTENUATION DE CHARGES	4 974
70	PRODUITS DES SERVICES	61 058
72	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
73	IMPOTS ET TAXES	511 247
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	360 675
75	AUTRES PRODUITS	48 588
76	PRODUITS FINANCIERS	13
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 228
2	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	45 000
	TOTAL	1 036 783

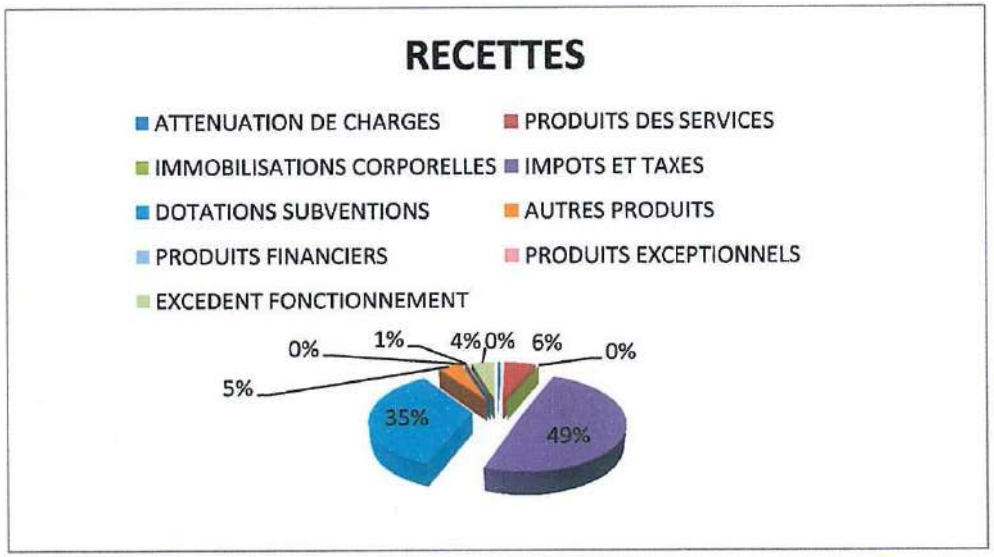

RESULTAT 2018

DEPENSES FONCTIONNEMENT	744 888	
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 036 783	
EXCEDENT		291 895
DEPENSES INVESTISSEMENTS	538 975	
RECETTES INVESTISSEMENTS	746 580	
EXCEDENT		207 605

RESULTAT CUMULE 2018

499 500

REPORT INVESTISSEMENTS DEPENSES EN 2019	244 520
REPORT INVESTISSEMENTS RECETTES EN 2019	64 084

BUDGET INVESTISSEMENTS 2019		DEPENSES	RECETTES	
TRANSFERT MAISON DES SERVICES		478 516,88	478 516,88	
acquisition et travaux transférés budget MSAP				
VOIRIES 2018	SIGNALISATIONS	480,00	246 894,36	EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2018
PANNEAUX		1 000,00	207 604,82	EXCEDENT INVESTISSEMENT 2018
SAINT CHARTRES	VAL LAURAY	6 930,00	45 961,78	REMBOURSEMENT TVA
	ROUTE LA GRIMAUDIERE	3 787,20	1 636,33	AMORTISSEMENTS
MESSAIS	MONT VAL	17 700,00	2 000,00	TAXES D'AMENAGEMENT
MONCONTOUR	PIERRE LEVEE trottoirs	3 915,00	7 360,00	AMENDES DE POLICE
	DUGUESCLIN	1 704,00	99,00	TERRAIN BOITIAUX
OUZILLY VIGNOLLES	GREENWICH	3 873,60		
				SUBVENTIONS
VOIRIES 2019	SIGNALISATIONS	360,00	204 900,43	MAIRIE
MONCONTOUR	IMPASSE DU MOULIN	5 259,60	2 400,00	CHAPELLE CASTRALE
MESSAIS	MONT VAL	17 064,00	17 447,00	enfouissement ottange rousseleau pierre levée
	LA FONTAINE	6 960,00	5 000,00	AUBERGE
SAINT CHARTRES	CHEMIN FLEURI	6 432,00	1 688,51	ENFOUISSEMENT VIGNOLLES
	L'HORMEAU PELE	10 665,00		
PANNEAUX ELECTORAUX		2 000,00		VENTES
			13 000,00	EX LOCAL POMPIERS
	TOTAL	88 130,40	11 000,00	EX CAISSE D'EPARGNE
			60 000,00	EX OFFICE DU TOURISME
ACQUISITION DEPENDANCE MME TALBOT PARC		21 400,00		
ACQUISITION ETUDE ET TRAVAUX MAISON BARDY		14 700,00		
ACQUISITION TERRAIN LIGNE CHEMIN D FER		240,00		
ACQUISITION TERRAIN BOITIAUX		100,00	1 305 509,11	TOTAL
AMENAGEMENT et jeux Parc Grimaud face maison santé		27 352,20		
ENFOUISSEMENT ottange rousseleau pierre levée		29 668,15		
TRAVAUX MAIRIE PLACE FENETRES TOITURE FACADE		387 974,69		
ETUDE BATIMENT SCOLAIRE		10 000,00		
ETUDEE CHAPELLE CASTRALE DONJON		10 000,00		
REFECTION ESCALIER DONJON		6 848,40		
CANDELABRE RUE DES ETERRASSES		2 486,88		
CHAISES SALLE POLYVALENTE		4 000,00		
CONCESSIONS ET DROITS ORDI LICENCE		4 265,14		
PUPITRE		700,00		
CLIM BUREAU		5 000,00		
EXTINCTEUR ECOLE		150,72		
MATERIEL SERVICE TECHNIQUE		8 600,00		
RESTAURATION BAIES VITREES AUBERGE DU LAC		27 350,00		
REPARATION CHAMBRE FROIDE AUBERGE		1 600,00		
CHAUFFE EAU CAMPING		8 500,00		
GUIRLANDES FIN D'ANNEE		5 000,00		
REHABILITATION DECHARGE		8 148,00		
OUZILLY VIGNOLLES				
	ENFOUISSEMENT RESEAU FIN	9 850,12		
	CANDELABRES	10 131,72		
	DEFIBRILATEUR	2 050,00		
	PORTAIL EX ECOLE	1 500,00		
MESSAIS	TOITURE PREAU	2 598,00		
	DEFIBRILATEUR	2 050,00		
	PORTILLONS	1 650,00		
SAINT CHARTRES				
	FENETRES SALLE FETES	6 200,00		
	STORES	2 700,00		
	PORTE GARAGE	1 500,00		
	TRAVAUX EGLISE	20 000,00		
REMBOURSEMENT EMPRUNT		36 671,50		
				montant dépenses imprévues important lié
IMPREVUES		57 876,31		à la vente du batiment de l ex office du tourisme en 2019 qu'on garde en réserve
	TOTAL	1 305 509,11		

Festivités

MARS
Samedi 30 - Belote Club de l'Amitié Moncontour
Dimanche 31 – Loto - Tennis

AVRIL
Samedi 6 - Ouverture Téléski Nautique Moncontour
Samedi 6 - Bal trad - Salle Polyvalente à 20 h 30.
Samedi 6 - Ouverture Etang du Havre avec lâcher de truites
Dimanche 7 – Les Foulées loudunaises
Mardi 9 – Ateliers prévention des chutes - ADMR
Samedi 13 - Lâcher de truites – Etang du Havre
Samedi 13 – Cinéma
Dimanche 28 – Randonnée Bien Vivre et Animation touristique Vallée de la Dive en direction de Saint Jouin de Marnes

MAI
Mercredi 1er – Brocante – AGAV
Mardi 8 – Commémoration du 8 Mai
Samedi 18 – Cinéma
Dimanche 19 – Marche Bien Vivre
Vendredi 24 – Journée des voisins
Samedi 25 - Fête de la nature - Atelier Buissonnier
Dimanche 26 - Elections européennes
Jeudi 30 au Dimanche 2 Juin - Accueil de nos amis Ottangeois

JUIN
Samedi 1er - Cinéma
Samedi 1er - Belote Club de l'Amitié Moncontour
Samedi 1er - 108ème congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne - centre ville de Loudun
Samedi 1er et Dimanche 2 – Randonnée des gués – Les Sabots de la Dive
Samedi 8 – Répétition Générale – Jazz Danse
Samedi 15 - Fête des écoles
Mardi 18 au Jeudi 20 - Retrouvailles des anciens camarades des Aures Nementchas
Samedi 22 – Assemblée Générale – Réveil Moncontourois
Dimanche 23 - Marche Bien Vivre
Samedi 29 et Dimanche 30 – Gala de Danse
Samedi 29 Juin – Buffet campagnard – Club de l'Amitié de Saint-Chartres

FOULÉES LOUDUNAISES
7 AVRIL 2019
82

82, c'est le nombre de participants inscrits à ce jour* pour courir sous les couleurs de l'école de Moncontour à l'occasion de la 11ème édition des Foulées loudunaises.

Une quarantaine d'adultes se sont joints aux 42 élèves de l'école volontaires pour participer à l'une des courses qui se succéderont dans la matinée du 7 avril prochain. Ils espèrent que de nombreux Moncontourois pourront être présents à Loudun pour les encourager.

Le programme :
- 9 H 10 Course de 500 mètres pour les 6, 7 et 8 ans
- 9 H 20 Course de 1 200 mètres pour les 9, 10 et 11 ans
- 9 H 35 Course de 1 500 mètres pour les 12 et 13 ans

Après l'arrivée de cette dernière course « enfants » , des photos de groupes de notre équipe (enfants et adultes) seront réalisées sous la ligne d'arrivée.

- 10 H 00 Départ des 20 km Nature
- 10 H 20 Départ des 10 km Marche athlétique
  Départ Handisport et Sport adapté
- 10 H 30 Départ des 3,5 km et 10 km

Alors, le mot d'ordre est le suivant : tous à Loudun le 7 avril pour soutenir et encourager cette belle équipe. Pour lui marquer votre soutien, venez en portant un vêtement rouge.

** préinscriptions enregistrées au 15 mars 2019*

courirpourmoncontour@orange.fr APE Moncontour

arrêté pour information avant sa mise en place

L'ensemble des communes de l'ancien canton de MONCONTOUR a pris cet arrêté pour que chacun d'entre nous réalise ce petit geste responsable et citoyen.
Nous pensons que si nous y mettons tous un peu de bonne volonté, nous aurons toujours une commune propre et agréable pour nous les habitants et pour tous ceux qui la traversent et qui viennent séjourner, et pour notre mieux vivre ensemble.

ARRÊTÉ D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

VU les articles L2212-1, L2212-2, L2122-281 du Code Général des collectivités territoriales

VU l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe.

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité que la sécurité de la circulation

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

Considérant le souhait des élus des communes de l'ancien canton de Moncontour.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de MONCONTOUR.

ARTICLE 2 : Entretien des trottoirs et des caniveaux
Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs, sur toute leur largeur, ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,40 mètre de largeur.

2.1 – Entretien
En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.
Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.
Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

2.2 – Neige et verglas
Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable ou du sel devant leurs habitations. Une demande de fourniture de ces produits pourra être établie auprès de la commune

2.3 – Libre passage
Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,40 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules, à l'exception des bacs à ordures ménagères le jour de la collecte
Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les bacs appropriés. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres.

ARTICLE 3: Entretien des végétaux

3.1 - Taille des haies
Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

3.2 - Elagage
En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.
A défaut d'entretien, les services municipaux procéderont à ces travaux et ces derniers seront facturés aux personnes concernées.

ARTICLE 4: Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique
L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

ARTICLE 5: Interdiction d'abandonner des déjections canines

5.1 – Ramassage et dispositif
Les personnes accompagnées d'un chien sur voies ou espaces publics devront immédiatement, par tous moyens, procéder au ramassage des déjections de leur animal.

5.2 - Verbalisation
Le fait pour un propriétaire d'animaux de ne pas ramasser les déjections que son animal abandonne sur la voie publique constitue une infraction qui sera constatée par un procès-verbal et passible d'une amende prévue au Code Pénal pour les contraventions de 2éme classe.

ARTICLE 6: Constatation des infractions – Sanctions
6.1– Les infractions au présent arrêté seront poursuivies dans les conditions prévues au code pénal sans préjudice d'autres peines prévues par les lois et règlements en vigueur.

6.2- Une délibération du Conseil Municipal fixera les prestations de nettoiement et les tarifs des travaux d'enlèvement des dépôts clandestins.

Frelons asiatiques

« Prendre une femelle fondatrice au piège, c'est un nid en moins ».

Il suffit d'une bouteille en plastique : voici comment fabriquer et utiliser ce piège.

Dans la bouteille en plastique, sans la remplir, faire un mélange de deux tiers de bière et un tiers de vin blanc auquel on ajoute du sirop de cassis ou de grenadine et refermer la bouteille avec son bouchon.

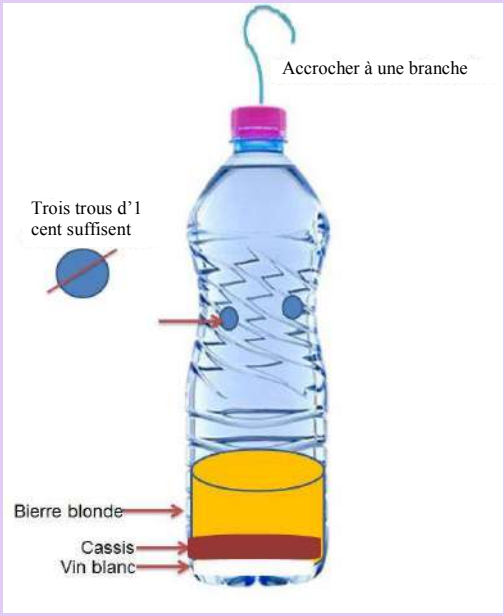

Au dessus de ce mélange, percer quatre trous de **8 millimètres** de diamètre par lequel le frelon pourra entrer mais pas ressortir.

Pendre la bouteille, à une branche par exemple, dans un rayon pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du nid.

Le frelon asiatique n'est pas agressif par nature. Mais si on le dérange, il attaque en escadrille. Il injecte un venin en quantité plus importante qu'une guêpe et cela peut être dangereux ».

Plus ont met de pièges, même sur un petit terrain plus on augmente les chances de capture

Centre de Loisirs

Le Centre de Loisirs ouvre ses portes pour les vacances de printemps du 15 Avril au 29 Avril 2019 de 7 H 30 à 18 H 00.

Pour une inscription ou un rendez-vous, contactez le Directeur Mr Eric MARTIN par téléphone au 06.08.16.39.86. ou par mail : eric.martinfr@orange.fr

MESSES

DATES	Moncontour—Marnes - Messais - St Chartres - Ouzilly-Vignolles	Martaizé - Aulnay La Chaussée - St Clair	Arçay - Curçay/Dive Mouterre-Silly - Glénouze-Ranton - St Laon
Samedi 30 Mars		MARTAIZE - 18 h 30	
Dimanche 7 Avril	MONCONTOUR - 11 h 00		
Dimanche 14 Avril (rameaux)		MARTAIZE - 9 h	
Jeudi saint 18 Avril	LOUDUN - Eglise Saint Pierre à 19 h 00		
Vendredi 20 Avril (veillée pascale)	LOUDUN - Eglise Saint Pierre à 20 h 00 (baptêmes adultes)		
Samedi 27 Avril			ARCAY - 18 h 30
Dimanche 28 Avril	LOUDUN - Eglise Saint Pierre à 10 h 30 (messe de l'alliance)		
Dimanche 5 Mai		AULNAY - A. de Prières 11 h 00	ARCAY - A. de Prières 11 h 00
Mardi 8 Mai (armistice)	MESSAIS - A. de Prières 10 h 00	MARTAIZE - A. Prières 11h La Chaussée -A. Prières 12 h	
Samedi 18 Mai	MONCONTOUR - 18 h 30		
Dimanche 26 Mai		MARTAIZE - 11 h	

*** 2ème Vendredi de chaque mois - Messe à la Résidence du Lac de Moncontour à 11 h**